

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 FEVRIER à 20 h 30 Salle communale
Place de la Magnerie

Nombre de Conseillers en exercice	18
Présents	12
Votants	14

L'an deux mille onze, le vingt quatre février, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 février 2011.

Présents : Philippe VOLPI, Geneviève BONNEFON, Romuald CHRISTOUD, Jean-Marc DEUTSCH, Claudie PERNIN, Alain BAQUILLON, Eva BOUVIER, Sylvie CHAUVIN, Jérôme DURAND, Vivianne MOREL, Stéphanie PONS, Isabelle De LILLO-ROUX.

Absents : Claire SALIN, Hubert VILLETTE.

Excusés : Gilbert ZANCHIN (pouvoir donné à Romuald CHRISTOUD), Alain CARDON (pouvoir donné à Alain BAQUILLON), Benoît BROSE-MARON, Julien VIDEAU.

Secrétaire : Alain BAQUILLON à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu conseil municipal en date du 21 janvier 2011.

Compte-rendu des décisions du Maire

Délibérations :

➤ **Désignation d'un conseiller municipal à la commission d'appels d'offres**

Mme Nicole Nesme ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau représentant pour la remplacer à la commission d'appels d'offres.

Cette commission a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par le pouvoir adjudicateur.

Elle est composée du maire ou son représentant, président de droit et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Trois suppléants doivent également être élus.

Le maire, Philippe VOLPI propose aux intéressés de faire acte de candidature pour remplacer le membre démissionnaire.

Monsieur Alain BAQUILLON, alors suppléant s'est porté candidat pour devenir membre titulaire de la commission d'appels d'offres et **a été élu à l'unanimité des membres votants par 14 voix pour.**

Monsieur Romuald CHRISTOUD s'est porté candidat pour devenir membre suppléant de la commission d'appels d'offres et **a été élu à l'unanimité des membres votants par 14 voix pour.**

La composition de la commission d'appels d'offres est la suivantes :

Membres titulaires:

- Gilbert ZANCHIN
- Alain CARDON
- Alain BAQUILLON

Membres suppléants :

- Geneviève BONNEFON
- Jean-Marc DEUTSCH
- Romuald CHRISTOUD

Le conseil adopte à l'unanimité.

➤ **Garantie d'emprunt pour la SDH**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu la demande formulée par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour une demande de garantie à hauteur de 20% pour l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de La Terrasse accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 938 219 euros souscrit par la Société Dauphinoise pour l'Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PLUS est destiné à financer la construction de 14 logements à LA TERRASSE / Les Martinets.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant du prêt** : 938 219 euros
- **Durée totale du prêt** : 40 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A

- **Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + **60 pdb**
- **Taux annuel de progressivité** : 0,00%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Dauphinoise pour l'Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le conseil adopte à l'unanimité.

➤ **Signature d'une convention avec l'ITEP « la chantourne »**

Le centre de loisirs de La Terrasse organise chaque année pendant les vacances d'hiver un séjour neige pour les enfants. Cette année, ce séjour se déroulera à Entremont-le-Vieux en Savoie du 7 au 11 mars 2011 pour des enfants de 8 à 11 ans.

Afin de pouvoir transporter les enfants sur le lieu du séjour, il est possible de disposer de 2 minibus de l'ITEP. Les modalités de prêt des minibus sont précisées dans la convention ci-jointe.

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie PERNIN, adjointe à l'animation et vie locale de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire à signer une convention de prêt de véhicules avec l'ITEP.

Le conseil adopte à l'unanimité.

➤ **Signature d'une convention de partenariat avec le CNFPT**

Face aux besoins de formation des collectivités territoriales et à la demande croissante des agents, la délégation Rhône-Alpes Grenoble a augmenté et diversifié ses actions de formation donnant lieu à une contribution financière hors cotisation dont les modalités sont prévues dans la convention ci-jointe.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer une convention de partenariat avec le CNFPT relative à des actions de formation avec participation financière de la collectivité.

Le conseil adopte à l'unanimité.

► **Signature d'une convention de médecine préventive avec le CDG 38**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention de médecine préventive avec le CDG38 pour l'année 2011.

Le conseil adopte à l'unanimité.

► **Subvention à l'Association Nationale des Anciens des Maquis du Grésivaudan**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Vu la demande de subvention en date du 29/01/2011 de l'Association Nationale des Anciens des Maquis du Grésivaudan (A.N.A.M.G)

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 200 € à l'Association Nationale des Anciens des Maquis du Grésivaudan (A.N.A.M.G).

PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal 2011.

Le conseil adopte à l'unanimité.

► **Subvention à Radio Grésivaudan**

Après avoir entendu le rapport de madame Vivianne MOREL, conseillère déléguée de la commune de La Terrasse,

Vu la demande de subvention de Radio Grésivaudan en date du 02/02/2011,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 352 € à Radio Grésivaudan.

PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal 2011.

Le conseil adopte à l'unanimité.

► Remboursement de frais

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux remboursements de frais suivants : 17,51 € à monsieur Alain BAQUILLON pour l'achat de boissons lors des vœux du Maire.

Le conseil adopte à l'unanimité.

► Divers :

URBANISME

Geneviève Bonnefon, adjointe à l'urbanisme, rend compte des décisions de la commission d'urbanisme du 18 février 2011.

INFORMATIONS :

- L'enquête publique du Trou Bleu à Lumbin est close. Le commissaire enquêteur va faire ses remarques.

- Info Communauté de communes

La Communauté de Communes du Grésivaudan prépare, en lien avec les associations artistiques du Grésivaudan, des rencontres culturelles. Ces rencontres auront lieu du 18 au 22 mai prochain à l'espace Bergès à Villard Bonnot.

Pendant ces 5 jours différents artistes se succéderont : chorales, peintres, lecteurs divers et variés, théâtre en plein air ou à l'intérieur ; parmi les spectacles de théâtre on trouvera du théâtre pour et par des sourds / malentendants et des entendants. Sont aussi prévues des rencontres philosophiques.

MACADAM sera intégré dans ce cycle ainsi que les assises de la culture en même temps. Le choix du film pour la projection sur La Terrasse est en cours.

- Radio Grésivaudan

Radio Grésivaudan prépare son trentième anniversaire : 30 ans / 30 manifestations se dérouleront pendant l'année sur différents thèmes comme la citoyenneté, la culture, la solidarité (forum social de Dakar, collaboration avec le centre d'information inter peuple,...) ; la musique (concert jazz, 30 ans / 30 groupes,...) ou encore la fête. Concernant la fête, il est prévu de demander à la brasserie du Chardon de faire une bière anniversaire.

- Le renouvellement du marché de la restauration scolaire. Ce marché a été défini en collaboration avec les parents d'élèves. Le cahier des charges prévoit une composante bio par repas ce qui permet d'avoir un maximum de réponses et d'atteindre l'objectif de 20% de bio d'ici 2012.

- L'assemblée générale de l'office du Tourisme de Pontcharra a eu lieu. Il connaît des difficultés financières. La proposition est de mettre en réseau l'ensemble des offices du Tourisme situées sur le territoire de la communauté de communes. Le reproche fait à

l'office du Tourisme de Pontcharra est que le travail effectué s'apparente plus à un travail de comité des fêtes qu'à un office du Tourisme.

- Bilan du carnaval : le beau temps était de la partie, les enfants étaient contents, les doléances ont été lues par un crieur de rue (le maire), de belles photos ont été réalisées et la nouvelle sono a été étrennée.

- Il a été décidé de renouveler l'expérience « Concordia » pour édifier un mur en pierres sèches sur le chemin du cross. Il est prévu que 15 jeunes participent à ce chantier qui aura lieu sur 3 semaines du 8 au 29 juillet 2011.

- Le 18/6/2011, il est prévu une journée « Macadam » avec la fête de la musique. Il y aura peut-être un atelier sur la langue des signes également.

- Le comité syndical du Parc de Chartreuse aura lieu samedi 26/2/2011.

Fin de la séance : 21h50.

Le Maire,
Philippe VOLPI

Publié le 03/03/2011 en mairie